

## Réimaginer la réinsertion sociale : le désistement assisté en Irlande

### Reimagining rehabilitation: assisted desistance in the Irish context

### Re-imaginando la rehabilitación: Desistimiento asistido en el contexto irlandés

Deirdre Healy

Volume 53, numéro 1, printemps 2020

Le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1070503ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1070503ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Healy, D. (2020). Réimaginer la réinsertion sociale : le désistement assisté en Irlande. *Criminologie*, 53(1), 105–126. <https://doi.org/10.7202/1070503ar>

Résumé de l'article

Les recherches portant sur la réinsertion sociale et le désistement ont coexisté jusqu'ici dans une mésalliance. Les tensions entre les deux domaines pourraient être dues aux différentes perspectives théoriques mises en avant pour expliquer les processus de changement. Traditionnellement, les chercheurs en réinsertion sociale s'intéressent aux effets des interventions offertes à l'intérieur du système de justice pénale, ceux qui s'intéressent au désistement mettent plutôt l'accent sur les changements qui ont lieu en dehors de celles-ci, comme les changements dans les circonstances sociales et l'agentivité. Les études portant sur le désistement assisté ont récemment commencé à faire le pont entre les deux en se penchant sur les effets des interventions offertes par le système de justice pénale sur les processus de désistement. La présente étude cherche à contribuer à ce domaine de recherche émergent en produisant une réflexion critique sur les mécanismes du désistement assisté en Irlande, et surtout sur le rôle du suivi probatoire. Elle effectuera un survol des politiques et pratiques existantes et présentera des données de recherche empiriques explorant les conséquences du suivi probatoire sur le processus de désistement. La conclusion de l'article amènera une discussion sur la manière dont la présente recherche contribue aux savoirs sur le désistement assisté.

# Réimaginer la réinsertion sociale : le désistement assisté en Irlande

Deirdre Healy<sup>1</sup>

*Professeure agrégée  
Sutherland School of Law  
University College Dublin  
deirdre.healy@ucd.ie*

**Article traduit de l'anglais au français par Florence Dubois**

**RÉSUMÉ** • *Les recherches portant sur la réinsertion sociale et le désistement ont coexisté jusqu'ici dans une mésalliance. Les tensions entre les deux domaines pourraient être dues aux différentes perspectives théoriques mises en avant pour expliquer les processus de changement. Traditionnellement, les chercheurs en réinsertion sociale s'intéressent aux effets des interventions offertes à l'intérieur du système de justice pénale, ceux qui s'intéressent au désistement mettent plutôt l'accent sur les changements qui ont lieu en dehors de celles-ci, comme les changements dans les circonstances sociales et l'agentivité. Les études portant sur le désistement assisté ont récemment commencé à faire le pont entre les deux en se penchant sur les effets des interventions offertes par le système de justice pénale sur les processus de désistement. La présente étude cherche à contribuer à ce domaine de recherche émergent en produisant une réflexion critique sur les mécanismes du désistement assisté en Irlande, et surtout sur le rôle du suivi probatoire. Elle effectuera un survol des politiques et pratiques existantes et présentera des données de recherche empiriques explorant les conséquences du suivi probatoire sur le processus de désistement. La conclusion de l'article amènera une discussion sur la manière dont la présente recherche contribue aux savoirs sur le désistement assisté.*

**MOTS CLÉS** • *Désistement assisté, désistement, réinsertion, suivi probatoire, Irlande.*

---

1. University College Dublin, UCD Sutherland School of Law, Belfield, Dublin 4, Irlande.

## Introduction

Les recherches portant sur la réinsertion sociale et le désistement ont coexisté jusqu'ici dans une collaboration précaire. Les tensions entre les deux domaines pourraient être dues aux différentes perspectives théoriques mises en avant pour expliquer les processus de changement. Si les chercheurs en réinsertion sociale s'intéressent traditionnellement aux effets des interventions offertes à l'intérieur du système de justice pénale, les chercheurs en désistement mettent plutôt l'accent sur les changements qui ont lieu en dehors de celles-ci, comme les changements dans les circonstances sociales et l'agentivité. Les études portant sur le désistement assisté ont récemment commencé à faire le pont entre les deux en se penchant sur les effets des interventions offertes à l'intérieur du système de justice pénale. Leurs travaux font ressortir l'importance des pratiques qui contribuent à développer les ressources sociales, le capital social, les relations, les forces personnelles et l'agentivité en plus de susciter l'espoir. Ainsi, les recherches sur le désistement assisté invitent à réimaginer la réhabilitation (voir Burke, Collett et McNeill, 2018) et font contrepoids à l'intérêt bien plus étroit porté par le modèle risque-besoin-réceptivité (RBR) qui oriente les pratiques de la justice pénale dans la majorité du monde anglophone.

La présente étude a pour but de contribuer à ce domaine en émergence en offrant une réflexion critique, mais enthousiaste, sur des mécanismes de désistement assisté en Irlande, surtout en ce qui concerne le suivi probatoire. Le modèle de McNeill, Farrall, Lightowler et Maruna (2012), qui propose huit principes des pratiques axées sur le désistement, a servi de cadre de référence à cette analyse. Le désistement assisté est un sous-domaine émergent des recherches sur le désistement. Ses cadres théoriques n'ont donc pas encore été testés de façon systématique. Toutefois, le modèle de McNeill *et al.* (2012) est construit sur des données probantes et est largement accepté par les chercheurs dans ce domaine. Selon cette perspective :

1. Le désistement est un processus lent et graduel qui peut impliquer plusieurs écarts et rechutes. Par conséquent, les professionnels doivent trouver des manières constructives de composer avec cette réalité complexe.
2. Les approches sur mesure et centrées sur la personne sont nécessaires pour tenir compte de la diversité et des expériences uniques de chaque individu en processus de désistement.

3. L'espoir et la motivation, qui jouent un rôle primordial pour assurer le maintien du désistement dans le temps, devraient être au centre des pratiques.
4. Les professionnels devraient travailler à renforcer la dimension relationnelle du désistement en s'intéressant aux relations que les probationnaires développent avec eux et d'autres personnes importantes, telles que la famille et la communauté.
5. Les professionnels devraient s'assurer d'accroître les forces et les ressources des probationnaires plutôt que de se concentrer uniquement sur le risque et les besoins criminogènes.
6. Pour encourager le sentiment d'agentivité, les professionnels devraient chercher à travailler « avec » et non « sur » les contrevenants.
7. Les interventions devraient viser à développer à la fois le capital humain et le capital social.
8. Enfin, le langage employé par les professionnels ne devrait ni stigmatiser davantage ni étiqueter les gens.

La discussion qui suit porte sur les études existantes en Irlande afin d'explorer quelques exemples de désistement assisté dans les pratiques de justice pénale. Elle se base, entre autres, sur mes propres recherches. La première est une étude prospective à devis mixte qui évaluait le désistement de 73 hommes en probation, incluant des entrevues de suivi avec 14 d'entre eux (Healy, 2012a, 2013, 2014, 2016, 2019). Une autre utilisait *Photovoice* pour se pencher sur les expériences de 8 hommes participant à un programme de réhabilitation mis en place par les services de probation (Fitzgibbon et Healy, 2019). La dernière est une étude qualitative menée auprès de 11 hommes qui ont volontairement pris part au programme *Community Based Health and First Aid* offert en milieu carcéral (O'Sullivan, Hart et Healy, 2018). Il est important de noter tout d'abord qu'il y a des limites aux connaissances scientifiques sur la probation en Irlande. Par exemple, les recherches sur la probation se sont surtout intéressées aux expériences d'hommes assujettis à un suivi probatoire. C'est là une lacune importante, considérant que le processus de désistement (voir, par exemple, Rodermond, Kruttschnitt, Slotboom et Bijleveld, 2016) et l'expérience de la probation (voir, par exemple, Leiber, Peck et Beaudry-Cyr, 2016) sont reconnus pour être différents en fonction du genre.

Reste que l'Irlande est un site intéressant pour une étude de ce genre puisque les pratiques en matière de probation ont suivi une trajectoire de développement quelque peu unique. Dans nombre de pays anglo-

phones, ces pratiques sont devenues décontextualisées et individualisées. Les agents de probation s'intéressent plus à la gestion du risque et à la responsabilité individuelle qu'aux barrières individuelles et structurelles qui empêchent le changement (Case et Haines, 2015). Les Irish Probation Services entretiennent, en contraste, une riche tradition de pratique en travail social, pratique qui demeure le modèle dominant encore aujourd'hui. Si cette philosophie basée sur le travail social s'est vue nuancée au cours des dernières années, alors que l'attention se porte de plus en plus vers la gestion du risque et la protection des citoyens, les agents de probation continuent à privilégier le jugement clinique dans leurs processus décisionnels, à offrir une supervision individuelle aux probationnaires et à adopter une approche de type *casework* pour résoudre les problèmes sociaux (voir Healy [2015] pour une discussion détaillée des politiques et pratiques de probation en Irlande). Cinq thèmes d'ensemble nous permettront de nous pencher sur des exemples de désistement assisté : a) gérer de façon constructive les échecs et les rechutes ; b) développer l'agentivité ; c) optimiser les forces et les ressources ; d) favoriser l'inclusion sociale ; e) travailler le désistement dans une approche intersectorielle. Il n'est pas sous-entendu ici que les pratiques irlandaises de probation (ou de justice pénale en général) ne présentent aucune tare. Le but de l'article est de mettre en valeur des exemples de bonnes pratiques dans un esprit d'enquête de satisfaction (voir Liebling, Price et Elliott, 1999) plutôt que d'offrir un éloge des pratiques de probation irlandaises.

### **Répondre constructivement aux échecs et aux rechutes**

Dans le champ d'études du désistement, il va de soi de présumer que la majorité des gens qui entrent en contact avec le système de justice pénale finiront par se désister. Il reste important de noter que les chemins vers le désistement sont complexes, variés et incertains. Pour Phillips (2017), le désistement est un processus continu de changement qui n'a pas de finalité claire. Les rechutes vers des comportements délinquants et les faux départs sont fréquents, du moins en début de processus. Par exemple, 46,9 % des personnes sous probation en Irlande au cours de l'année 2012 ont été condamnées à nouveau dans les trois années suivantes (Central Statistics Office, 2019). Mais toutes les expériences, négatives comme positives, ajoutent de l'élan au processus de changement en faisant avan-

cer les gens dans leurs histoires de vie (Phillips, 2017). Comme l'expliquent Bottoms, Shapland, Costello, Holmes et Muir (2004), « tout en avançant dans une direction généralement conformiste, les gens oscillent [...] au cœur d'une dimension ou d'un continuum entre la délinquance et la conformité<sup>2</sup> » (p. 383). Si les professionnels irlandais ont tendance à reconnaître la précarité des premiers stades du processus de désistement (Healy et Kennefick, 2019), les mesures officielles des résultats du suivi priorisent souvent les indicateurs binaires et comportementaux tels que la présence ou l'absence de nouvelles condamnations. Ceci montre une tension qui persiste entre les impératifs des politiques sociales et la réalité de l'expérience de probation.

La non-linéarité du processus de désistement crée d'autres défis pour les agents de probation, qui doivent, selon les chercheurs du domaine, répondre « constructivement » aux échecs et aux rechutes (McNeill *et al.*, 2012, p. 8). Cette tâche est particulièrement complexe lorsque les échecs constituent des non-respects des conditions de l'ordonnance de probation. Pour respecter les principes du désistement assisté, les services de probation peuvent adopter une approche sensible et centrée sur les droits (*rights-based*) lorsque les probationnaires ne se conforment pas à l'ordonnance, ce qui encouragerait la légitimité perçue et la conformité chez les personnes sous probation (Hucklesby, Maguire, Anagnostaki et Cid, 2018). Deux études pilotes à petite échelle laissent entendre que, en Irlande, les procédures en place en matière de gestion des manquements aux conditions sont à la fois sensibles et basées sur le respect des droits. Selon Maguire (2018), les décideurs (les juges, agents de probation, superviseurs des travaux communautaires...) ne s'engagent dans une poursuite judiciaire qu'en dernier recours, lorsque des peines de travail d'intérêt général ne sont pas respectées. Selon le *Criminal Justice (Community Service) Act* (la Loi de 1983 sur la justice pénale et le service communautaire), tout manquement à une peine de travail d'intérêt général peut être puni d'une amende ou d'une révocation de la peine. Les décideurs ont toutefois tendance à utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour donner de multiples chances aux individus, et font généralement tout ce qui est possible pour les aider à respecter leur peine avant de considérer les poursuites judiciaires (notons que l'échantillon de l'étude est petit et ne comprenait que trois profes-

---

2. NDLR : À moins d'indication contraire, les citations et les extraits d'entretiens ont été traduits par nous.

sionnels). Durnescu, Kennefick, Sucic et Glavak Tkalic (2018) ont utilisé un échantillon de convenance de probationnaires issus de six pays européens différents (environ 15 participants par pays) afin d'étudier l'expérience du suivi probatoire. Ils en ont conclu que les poursuites judiciaires sont rarement la première réponse à la non-conformité des probationnaires, et 83,3 % des probationnaires ont expliqué que les agents de probation réagissent d'abord par une visite à domicile. L'exemple suivant, bien qu'il ne soit pas l'intérêt de ma propre étude, suggère d'ailleurs que les démarches en cas de manquement aux conditions ne doivent pas décourager l'engagement à changer si elles s'inscrivent dans une perspective bienveillante (*welfare framework*). Un des participants, Connor, a décrit sa colère initiale d'être incarcéré de nouveau après avoir révélé une rechute au niveau de la consommation de substances psychoactives, puis avoir réalisé par la suite que son agent de probation essayait simplement de l'aider. Il explique : « Ce jour-là, j'ai pétié les plombs. Mais c'était pour mon bien. Alors il ne le faisait pas par mépris » (Healy, 2012b, p. 388). Il existe bien sûr des inconvénients aux modèles trop altruistes, dont la sous-application des mesures, qui peuvent réduire la crédibilité d'une sanction du point de vue du public ou de l'appareil judiciaire (Maguire, 2018).

### Développer l'agentivité

Les chercheurs en désistement assisté recommandent que les agents de probation tiennent compte autant des dimensions internes qu'externes du désistement. McNeill *et al.* (2012, p. 9) mentionnent les processus internes de désistement dans deux de leurs huit principes, le premier plaçant le développement de l'espoir et la motivation en tant que « tâches clés » des agents de probation. Dans un second principe, les auteurs soutiennent que les professionnels devraient « encourager et respecter l'autodétermination ; ce qui revient à travailler avec les délinquants, et non sur eux » (McNeill *et al.*, 2012, p. 9). Leur texte fait parfois référence à l'espoir, à la motivation, à l'auto-efficacité, à l'autodétermination et à l'agentivité, bien qu'aucun de ces termes n'y soit défini précisément. Mes propres recherches permettent de relever que ces concepts font partie d'un seul même phénomène, soit l'agentivité, qui se définit ainsi :

Une interaction dynamique entre une personne et son univers social, interaction qui a pour but l'atteinte d'un nouveau soi significatif et crédible,

soutenue par une panoplie de ressources cognitives, émotionnelles et sociales qui mûrissent lors du passage à l'âge adulte. Ces ressources peuvent servir aux supposés ex-délinquants dans le développement et le déploiement d'une série de stratégies d'adaptation qui leur permettent d'interagir efficacement avec la société. (Healy, 2014, p. 874)

Les stratégies d'adaptation peuvent être cognitives (par ex. la capacité d'utiliser de bonnes habiletés de prise de décision), émotionnelles (par ex. la capacité de voir le côté positif d'un événement négatif) ou sociales (par ex. la volonté de demander ou accepter de l'aide extérieure) (Healy, 2016). Mes recherches ont montré que tous ont un potentiel d'agentivité, mais que ceux qui sont capables d'imaginer la personne qu'ils aimeraient devenir *et* qui croient que ce nouveau soi est atteignable tendent à utiliser davantage cette agentivité pour rester loin de la délinquance dans le présent (Healy, 2014). Il est important de noter qu'«agentivité» n'est pas synonyme de «cognitions». Il s'agit d'un concept beaucoup plus vaste qui comporte une dimension sociale et émotionnelle aussi bien que cognitive.

Cela nous mène à nous demander comment la supervision lors de la probation peut encourager l'agentivité. Selon King (2013), la probation peut aider à améliorer les habiletés de prise de décision, la confiance en soi et le sentiment de pouvoir agir sur sa vie (*empowerment*) des probationnaires. Ils sont ainsi poussés à réorienter leurs valeurs morales et à songer à l'avenir. Mes recherches ont également montré que les individus sous probation peuvent éprouver un sentiment d'agentivité dans le processus de supervision (Healy, 2012a). La majorité d'entre eux avaient vécu cette supervision comme une expérience positive et témoignaient leur gratitude envers le soutien pratique apporté en ce qui a trait à l'emploi, l'éducation et les dépendances (Healy, 2012a). C'était le cas d'Ian, à qui son agent de probation avait suggéré une carrière d'intervenant en toxicomanie, suggestion qui lui avait ouvert bien des portes et lui avait permis d'imaginer une identité future positive. Ian explique: «On m'a donné juste un peu de renseignements [...] sur le fait que je pouvais peut-être faire un peu mieux que faire de la sécurité. Il y avait des opportunités, des endroits qui existaient qui prendraient des gens qui ont un passé de consommateurs de drogues» (Healy, 2012a, p. 115). L'expérience d'Ian fait écho, sur ce point, aux messages véhiculés dans les écrits portant sur le désistement assisté, soit que les agents de probation efficaces travaillant «avec et non sur» les délinquants peuvent les aider à surmonter les barrières structurelles aussi



bien qu'individuelles qui empêchent le changement (McNeill *et al.*, 2012, p. 9). Ses agents de probation lui avaient fourni les renseignements, mais Ian a saisi lui-même l'opportunité qui se présentait à lui, et était bénévole dans le domaine de la réhabilitation au moment de l'entretien. Peu des autres probationnaires rencontrés ont pourtant décrit la supervision comme un facteur important dans le processus de changement. Elle agissait plutôt comme un catalyseur qui leur donnait les incitatifs et les ressources nécessaires pour effectuer des changements. Comme l'expliquait un des participants (Ken) : [la probation] ne m'aide pas, elle me pointe la bonne direction à suivre si je le veux bien. [...] Le reste dépend de moi, personne ne peut me changer » (Healy, 2012a, p. 145). Il n'est pas surprenant que la supervision n'ait aucun impact direct sur le processus de désistement, puisqu'il a été prouvé que la motivation personnelle et les circonstances sociales y jouent un rôle plus important que les interventions de justice pénale (Farrall, 2002).

Le soutien pratique apporte néanmoins un certain espoir en l'avenir. En fait, les participants de mes recherches ont exprimé qu'ils avaient beaucoup d'espoir. Parmi eux, 94,5 % ont déclaré vouloir cesser de commettre des délits, et 84,9 % ont assuré qu'ils pouvaient changer leur vie (Healy, 2012a). Les individus engagés dans un processus de désistement avaient moins tendance à dire qu'ils s'attendaient à commettre de nouveaux délits que les individus qui étaient encore impliqués dans des activités illégales. Durnescu *et al.* (2018) ont constaté qu'en Irlande, les probationnaires attribuaient plus facilement leur conformité à des facteurs internes que leurs pairs européens. Ce constat reste difficile à expliquer, mais il se peut que le soutien des agents de probation aide à amortir l'impact négatif des barrières structurelles sur l'espoir des probationnaires. Il est désormais reconnu que l'espoir, combiné avec l'élimination des barrières structurelles au changement, est primordial pour maintenir le processus de désistement à travers le temps (Farrall, 2002), reflétant le lien étroit entre la structure et l'agentivité dans le processus de désistement (et de suivi probatoire).

### **Mettre en valeur les forces et les ressources sociales**

Il est établi que les relations significatives et de qualité jouent un rôle important dans le processus de désistement (voir, par exemple, Laub et Sampson, 2003). McNeill *et al.* (2012, p. 9) ont eux aussi placé les

relations au cœur du désistement assisté, plus précisément les relations des probationnaires avec les professionnels et avec d'autres personnes importantes de leur entourage comme leur famille et leur communauté. Pour Weaver (2013), la pratique relationnelle est un effort collaboratif, respectueux et démocratique qui permet de coproduire des résultats positifs par le dialogue et la négociation. Les agents de probation irlandais suivent ces recommandations puisque les relations sont au centre de leur processus de supervision. En effet, les lois fondamentales qui encadrent leur travail définissent leur devoir premier ainsi : « conseiller, assister et forger des liens d'amitié » avec les probationnaires (*Probation of Offenders Act*, 1907, s4). Les participants à mon étude ont en effet décrit les rapports établis avec leurs agents de probation comme l'un des avantages principaux de la supervision (Healy, 2012a). Ils étaient particulièrement reconnaissants d'avoir pu partager leurs problèmes avec quelqu'un qui portait un intérêt réel à leur bien-être et qui les encourageait à continuer à ne pas commettre de délits. Leurs récits semblaient indiquer que les agents de probation ont recours à un style de supervision actif et participatif, ce qui peut augmenter l'efficacité perçue de leurs interventions (voir Rex, 1999). Un lien professionnel fort peut aussi créer un sentiment de loyauté envers les agents de probation, enclenchant possiblement le processus de désistement. Dans les mots d'un des participants : « ça m'aide en quelque sorte à garder le contrôle, m'assurer qu'il n'y a pas de problème [... Mon agent de probation] est un type sympathique et je ne voudrais pas le décevoir » (Healy, 2012a, p. 139).

D'autres chercheurs qui s'intéressent au désistement assisté proposent aussi que les professionnels mettent l'accent sur les relations entre les probationnaires et leur famille ainsi que leur communauté (voir, par exemple, Weaver, 2013). Si c'est là une idée louable, elle ne convient pas à tous les cas. Certains individus en probation n'aiment pas les visites à domicile et craignent que celles-ci révèlent leur statut probatoire à leur famille et aux membres de leur communauté (Durnescu, 2011). Des inquiétudes semblables ont été relevées par des participants à mes recherches, surtout chez ceux qui n'étaient pas encore prêts à se désister. Selon Nick, le travail de probation est « indiscret » : « l'agent de probation est venu chez moi, posait des questions. J'ai trouvé que c'était un peu pénible, un peu intrusif » (Healy, 2012a, p. 143). Ce commentaire illustre l'importance d'une approche sur mesure, centrée sur la personne, qui prend en compte les besoins et les préférences de l'individu concerné.

En plus de s'intéresser aux relations, les études sur le désistement assisté promeuvent des pratiques qui mettent en avant les forces et les ressources personnelles des probationnaires. Plusieurs exemples de ces pratiques peuvent être trouvés dans les recherches menées sur la probation en Irlande, bien qu'elles ne soient pas explicitement mentionnées dans les documents qui énoncent les politiques en matière de probation. La méthodologie *Photovoice* a pu servir dans l'étude de Fitzgibbon et Healy (2019) afin d'examiner l'expérience de huit participants à un projet de réhabilitation mis en place par les services probatoires, qui offrait des opportunités de développement personnel par l'art, l'horticulture, l'éducation et la lecture. Le local d'art était omniprésent dans les photographies présentées par les participants qui ont expliqué que les activités artistiques les ont aidés à se découvrir des talents et à apaiser des émotions difficiles. Par exemple, Daniel expliquait : « Le local d'art est génial, j'ai beaucoup de plaisir là-bas. Ce qu'ils font est génial. Ça fait ma journée. Voyez, j'étais complètement déprimé avant de découvrir l'art. Et je veux dire vraiment déprimé, je me coupais, tout ce qui vient avec. [...] ce n'est pas quelque chose qui me serait venu à l'esprit » (Fitzgibbon et Healy, 2019, p. 8). Des débats persistent quant à la compatibilité des approches centrées sur les forces et le modèle RBR (Andrews, Bonta et Wormith, 2011). Ce dernier a aussi été critiqué par des chercheurs du domaine du désistement parce qu'il attire l'attention sur les déficits des personnes en probation et le risque qu'elles représentent, au détriment de leur potentiel et de leurs forces (Laws et Ward, 2011). Il est improbable que les approches centrées sur les forces remplacent le modèle RBR, étant donné la préoccupation prépondérante d'assurer la protection du public par la gestion du risque, mais il est important de chercher un équilibre entre les deux. Comme le disaient Bottoms et Shapland (2019), les pratiques en probation ne devraient pas seulement s'intéresser au passé, mais aussi s'orienter vers l'avenir.

### **Encourager l'inclusion sociale**

L'objectif ultime du désistement est l'inclusion sociale, qui se caractérise par un sentiment d'appartenance à la vie citoyenne et sociale, ainsi qu'une pleine participation à celle-ci (McNeill *et al.*, 2012). Si les individus en processus de désistement souhaitent parvenir à s'intégrer à la société, cette dernière doit être prête à reconnaître qu'ils ont changé, à les accueillir de nouveau dans leur communauté, et leur permettre

d'accéder à des ressources sociales (McNeill *et al.*, 2012). Ainsi, la réhabilitation devrait passer par « un processus symbolique dans lequel un individu peut se défaire de l'étiquette stigmatisante de "délinquant" et être réinséré dans sa communauté après une période d'exclusion » (Robinson et Crow, 2009, p. 2). Pour rendre cela possible, les études sur le désistement assisté recommandent des interventions qui visent à accroître le capital social des individus concernés et à offrir des opportunités aux désistants de mettre en pratique de nouvelles habiletés dans des contextes de la vie quotidienne (McNeill *et al.*, 2012). Toutefois, de telles interventions transformatives sont rares au sein du système de justice pénale.

En pratique, les individus en processus de désistement font face à diverses barrières structurelles à leur inclusion sociale. Les sanctions pénales entraînent un large éventail de coûts pour les gens, qui peuvent se faire ressentir longtemps après la fin de leur peine. Parmi ces coûts, que l'on appelle les conséquences collatérales de la sanction pénale, on retrouve des problèmes de santé physique et mentale, peu de perspectives d'emploi, des difficultés financières, des problèmes familiaux, l'exclusion sociale et des problèmes de logement (Kirk et Wakefield, 2018). Pour démontrer cet argument, il est pertinent de prendre en compte la question de l'emploi en Irlande. Ceux qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale se heurtent à divers obstacles à l'emploi, dont le faible niveau de scolarité, l'expérience de travail limitée, le manque de qualifications, les préjugés des employeurs et le manque de soutien postsentenciel (Healy, 2019; O'Reilly, 2014). Ces difficultés sont aggravées par le *Criminal Justice (Spent Convictions and Certain Disclosures) Act* de 2016, qui permet d'effacer les casiers judiciaires, seulement dans certaines circonstances très limitées. Il n'est donc pas si surprenant que le taux de chômage soit extrêmement élevé parmi les individus en probation (Healy, 2012a). Mes recherches ont révélé que les participants trouvaient souvent la transition vers un emploi satisfaisant difficile. Dans la citation qui suit, Evan nous exprime sa frustration de ne pouvoir passer le *Leaving Certificate* (l'examen préuniversitaire en Irlande) : « C'est quelque chose qui va me bloquer sur mon CV maintenant. [...]. Alors je suis plus ou moins coincé. Coincé là... à travailler en construction » (Healy, 2019, p. 194).

Les interventions basées sur les principes du désistement assisté peuvent aider à déconstruire, ou du moins à contourner, des barrières structurelles qui empêchent le changement. La justice pénale irlandaise

a vu apparaître plusieurs approches innovantes dans un effort pour faciliter l'inclusion sociale des ex-contrevenants. Dans un article récent, O'Sullivan *et al.* (2018) choisissent de parler de «réhabilitation transformative» (voir McPherson, Gibson et Leplege, 2015) pour décrire les interventions qui encouragent non seulement le changement personnel mais tentent aussi de modifier l'environnement social en général. En cohérence avec les chercheurs qui s'intéressent au désistement assisté, les partisans de la réhabilitation transformative reconnaissent que les efforts investis dans le développement du capital humain sont à eux seuls insuffisants. Les interventions doivent aussi chercher à modifier le paysage social, économique, légal et politique qui perpétue l'exclusion sociale. Le programme carcéral *Community-based health and first aid* (CBHFA), développé par les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un exemple de réhabilitation transformative. Ce programme, offert en partenariat avec le Irish Prison Service (services pénitentiaires irlandais), les Education and Training Boards (commissions d'éducation et de formation), ainsi que le Irish Probation Service (les services de probation irlandais), cherche à permettre aux communautés carcérales de travailler à l'amélioration de leur santé grâce à l'éducation par les pairs, des bénévoles de la Croix-Rouge, qui ont un statut particulier. Les bénévoles assistent à des séances de formation hebdomadaires, relèvent les problèmes présents dans le milieu carcéral puis esquissent des projets de soins de santé pour y répondre. Le programme CBHFA est en processus d'expansion vers les communautés (Irish Prison Service and Probation Service, 2018).

Les recherches de O'Sullivan *et al.* (2018) ont révélé que le programme CBHFA apportait une assistance au désistement en offrant un modèle de script de désistement et en permettant aux bénévoles d'endosser et d'exercer de nouveaux rôles prosociaux. Les 11 bénévoles qui ont participé à l'étude ont expliqué que l'occasion d'aider les autres leur permettait de se racheter et de redécouvrir leur «véritable soi» (voir Maruna, 2001). Il était aussi valorisant pour eux de jouer un rôle actif dans le développement et la mise en place de programmes de soins de santé. Il est important de noter que le programme a eu un effet transformateur sur l'environnement carcéral. Par exemple, les bénévoles dans l'une des prisons ont mis sur pied un *Weapons Amnesty Project* (projet d'amnistie sur les armes) pour faire face au niveau élevé de violence, et les données officielles ont révélé une baisse de 90 % des incidents impliquant des lacérations après sa mise en place (Betts-Symonds,

2012). De plus, les accomplissements des bénévoles les ont aidés à « signaler » leur nouvelle identité prosociale (voir Bushway et Apel, 2012) et à gagner de la reconnaissance sociale auprès de leurs familles et du personnel carcéral. Comme l'un des bénévoles, Sean, l'explique : « C'est à ce point important qu'on y revient. Je ne suis plus qu'un numéro dans une prison, je suis un bénévole, vous savez » (O'Sullivan *et al.*, 2018, p. 14). Simultanément, les bénévoles étaient conscients qu'un casier judiciaire les empêcherait de faire du bénévolat après leur libération. L'influence transformative du programme CBHFA ne s'étendrait donc peut-être pas au-delà du contexte carcéral. Ceci souligne l'importance du rôle que jouent les opportunités structurelles générales dans l'efficacité des programmes individuels.

Bottoms et Shapland (2019) ont fait valoir que les services de probation peuvent servir à accroître le capital social, en élaborant par exemple des plans d'emploi protégé. Le *Irish Probation Service* participe à de nombreux projets qui visent à favoriser l'inclusion sociale par le biais de l'emploi. Par exemple, les services sociaux sont un maillon essentiel dans la stratégie d'entreprise sociale du Department of Justice and Equality (2017). Les entreprises d'économie sociale sont des organismes qui cherchent à atteindre le bien collectif. Ainsi, certaines offrent des opportunités d'emploi assisté afin d'aider ceux qui ont un casier judiciaire à entrer (de nouveau) sur le marché du travail. De telles activités ne sont pas toujours lucratives, mais les profits sont réinvestis dans l'entreprise elle-même (Cafferty, McCarthy et Power, 2016 ; Department of Justice and Equality, 2017). Il existe présentement 20 entreprises sociales en Irlande qui emploient plus de 40 individus ayant un casier judiciaire (Department of Justice and Equality, 2018). Bien qu'elles n'aient pas encore été évaluées, il est probable que ces initiatives soient complémentaires aux efforts investis dans le développement du capital humain et des compétences pratiques. En effet, selon Bottoms et Shapland (2019), le développement de ces compétences, notamment la gestion financière ou la préparation à des entretiens d'embauche, devrait être un principe du désistement assisté à part entière.

Les discussions précédentes montrent bien que la probation, en Irlande, a le potentiel d'améliorer l'inclusion sociale des probationnaires. Et qu'il est important de réfléchir aux barrières à cette inclusion sociale dans le cadre du travail de suivi probatoire. McNeill *et al.* (2012) insistent sur la nécessité d'éviter le langage stigmatisant, qui risque

d'«associer les gens aux comportements que l'on veut qu'ils délaissent» (p. 9). Bottoms et Shapland (2019) suggèrent pour leur part d'élargir ce principe aux pratiques stigmatisantes. À ce propos, les services de probation irlandais ont adopté un vocabulaire qui stigmatise les individus en probation, auxquels ils font référence par le terme «contrevenant» plutôt que «client» (l'examen du rapport annuel de 2018 montre que le second terme demeure dans le vocabulaire de nombreux professionnels). Un second problème survient lorsqu'il s'agit de définir le «succès». L'absence de nouveau crime est considérée comme un indicateur clé de succès par la plupart des organismes de justice pénale (McNeill *et al.*, 2012), ce qui est autant vrai pour les services de probation irlandais. Cet objectif est beaucoup plus étroit que l'atteinte de l'inclusion sociale promue dans une perspective de désistement assisté (voir, par exemple, Weaver, 2013). Mais il ne faut pas oublier que nombre d'individus en probation commencent leur parcours vers l'inclusion sociale sur une base très rudimentaire et qu'il existe une zone de transition entre la délinquance et la conformité, surtout en raison des barrières structurelles existantes (Healy, 2012a, 2014). Le succès se mesure donc davantage selon la théorie des petits pas que dans l'attente de sauts de géant, du moins dans les premières phases du processus de désistement. Cela ne veut pas dire que les services de probation ne devraient pas aspirer à améliorer l'inclusion sociale des probationnaires, mais plutôt que les succès, même les plus modestes, devraient être reconnus et récompensés.

### **Travailler au désistement dans une approche intersectorielle**

Puisque les individus en processus de désistement ne constituent pas un groupe homogène, des chercheurs ont proposé d'adopter une approche intersectorielle dans l'étude de ce processus. Fader et Traylor (2015) ont constaté que ceux susceptibles de se désister pouvaient occuper différentes positions sociales marginalisées influençant leur comportement et la réponse sociale face à ce comportement. Par conséquent, le désistement peut être vécu de manière différente en fonction des inégalités sociales liées, entre autres, à la classe sociale, au genre et à l'origine ethnique. Le désistement assisté reconnaît l'importance des approches individualisées et sensibles à la culture. Comme l'a affirmé McNeill *et al.* (2012), «les approches qu'adopte la supervision en justice

pénale doivent prendre en compte et accommoder les problématiques identitaires et celles liées à la diversité» (p. 8). Encore une fois, le défi réside dans la détermination et la mise en application de mécanismes pratiques qui peuvent traduire ces orientations dans la pratique. Une analyse complète du désistement en fonction des inégalités sociales en Irlande serait au-delà de la portée visée par le présent article, mais l'exemple qui suit, concernant la supervision des minorités ethniques, met en relief la complexité de la question.

Au milieu des années 2000, l'Irlande a connu une première vague importante d'immigration, de sorte que les ressortissants étrangers constituent aujourd'hui environ 11 % de la population (Brandon et O'Connell, 2017). En Irlande, il y a aussi un groupe minoritaire autochtone, les Travellers, qui ont un mode de vie nomade et un lourd passé de discrimination et d'exclusion sociale. Bracken (2016) a rassemblé des groupes de discussion pour comprendre les points de vue de 37 agents de probation sur leur travail auprès des Travellers et de ressortissants étrangers, en soulignant les défis qui peuvent nuire à l'efficacité de leur pratique. Par exemple, ils côtoient une diversité de groupes ethniques et trouvent difficile de s'ouvrir aux normes culturelles différentes à cause de la barrière de la langue et d'un manque de connaissance des différentes cultures qu'ils rencontrent. En ce qui concerne les Travellers, les agents de probation ont fait remarquer que les outils actuariels d'évaluation du risque n'étaient pas conçus pour tenir compte de la différence culturelle, ce qui pouvait augmenter le niveau de risque (par exemple, les changements d'adresse fréquents sont une caractéristique centrale de la vie nomade, mais sont considérés comme un facteur de risque à la récidive). Les commentaires d'un agent de probation font ressortir les contraintes qu'impose la discrimination structurelle dans son travail auprès des Travellers: «Est-ce que vous dites, non, on va essayer de vous trouver un emploi, même si on sait que vous vivez de la discrimination, et que ce sera difficile, ou mettez-vous en place des conditions qui les voueront à l'échec?» (Bracken, 2016, p. 581). Cette citation illustre bien comment les obstacles au désistement vont parfois au-delà du mandat des agents de probation en faisant ressortir la nécessité de trouver des solutions multidisciplinaires et sociales.

Les spécialistes du désistement assisté conceptualisent le changement comme un processus individuel et subjectif (McNeill *et al.*, 2012). Les approches personnalisées seraient donc préférables aux interventions générales. En Irlande, le suivi probatoire tend à suivre cette recomman-



dation puisque les suivis individuels ont toujours été la pierre angulaire des pratiques, permettant aux agents de probation d'adapter leurs interventions en fonction des besoins de l'individu (Healy, 2015). La nature subjective du processus de changement revient aussi à dire que les gens réagissent différemment aux mêmes expériences (Bottoms et Shapland, 2019). Ce fait s'est révélé évident dans mes recherches. Par exemple, certains participants ont exprimé qu'être surveillés par un agent de probation les a encouragés à rester loin de la délinquance, alors que d'autres ont vécu la menace constante de l'emprisonnement pour non-respect de l'ordonnance comme un stress. Leonard, parmi les participants qui n'ont pas trouvé la probation bénéfique, a vécu la supervision comme une étape particulièrement difficile. Il explique : « J'avais tout le temps quelque chose de suspendu au-dessus de ma tête » (Healy, 2012a, p. 144). Mais les individus en probation tendaient à vivre la supervision de manière différente selon le moment de leur vie. Un des participants, Frank, a raconté qu'il n'avait pas pu respecter ses périodes de probation précédentes, mais que l'actuelle se déroulait bien. Il a attribué son succès à un changement de perspective, expliquant : « J'y vois un intérêt cette fois que je ne voyais pas [les autres fois]. Mon agent de probation précédent, je ne l'écoutais pas, ils étaient bons avec moi, mais ça m'était égal. Mais cette fois-ci, j'ai eu ma probation et j'ai su que ça aiderait » (Healy, 2012a, p. 146). Cette citation montre bien l'importance de tenir compte de l'individualité et de la diversité dans les pratiques probatoires.

## Conclusion

Le présent article s'est appuyé sur le modèle de pratique centré sur le désistement de McNeill *et al.* (2012) pour étudier des exemples de désistement assisté dans le contexte irlandais avec un intérêt particulier pour le suivi probatoire. Les chercheurs qui s'intéressent au désistement se font souvent reprocher de ne pas s'attacher à l'application concrète de ses théories. Davantage de recherches sont d'ailleurs nécessaires pour vérifier l'utilité de modèles de désistement assisté comme celui de McNeill *et al.* (2012). J'ai espoir que cet article contribue aux recherches émergentes en soulignant les exemples de bonnes pratiques en action. Cinq thèmes ont été déterminés et illustrés à l'aide d'exemples réels de pratiques centrées sur le désistement : (a) gérer de façon constructive les échecs et les rechutes ; (b) développer l'agentivité ; (c) optimiser les

forces et les ressources; (d) favoriser l'inclusion sociale; et (e) travailler au désistement en fonction des problèmes sociaux. Somme toute, nous avons montré des exemples de bonnes pratiques par rapport à ces thèmes, et indiqué des zones qui demandent davantage de réflexion et d'amélioration.

Parmi les exemples de bonnes pratiques, nous avons présenté des modèles judiciaires centrés sur les droits pour pallier les échecs et le non-respect des conditions de probation de manière constructive (Maguire, 2018). De plus, la mise en place d'un soutien pratique qui répond aux besoins liés au processus de désistement aide à créer de l'espoir chez les individus en probation, et les aide à s'imaginer une identité alternative non délinquante (Healy, 2012a). Ensuite, les relations collaboratives de grande qualité avec les agents de probation permettent aux probationnaires d'adopter un rôle actif dans le processus de changement, et de renforcer les dimensions relationnelles de ce dernier (Healy, 2012a). Les probationnaires peuvent aussi se découvrir des talents cachés à l'aide de pratiques centrées sur les forces (des cours d'art, par exemple). La supervision individuelle facilite quant à elle la mise en place d'une approche sur mesure, qui permet de tenir compte des expériences et besoins individuels. De manière plus importante, le Irish Probation Service et le Irish Prison Service soutiennent des pratiques innovantes qui sont conçues pour améliorer l'inclusion sociale. Comme il a été discuté plus haut, le programme CBHFA a permis à des prisonniers d'endosser l'identité de bénévole, et donc de signaler leur désistement aux autres (O'Sullivan *et al.*, 2018). Les programmes axés sur les entreprises sociales semblent également prometteurs, mais n'ont pas encore été évalués. Reste que les pratiques des services de probation ne parviennent pas encore à faire face à la question de la diversité, surtout la diversité ethnique, qui est un phénomène relativement nouveau pour l'Irlande (Bracken, 2016).

Par ailleurs, les effets contraignants du climat pénal et structurel de manière plus générale ne sont pas à négliger. Même si l'Irlande a résisté jusqu'ici au virage punitif entrepris par plusieurs pays anglophones, certaines pratiques punitives apparaissent évidentes et pourraient miner l'influence positive des bonnes pratiques de la probation sur le désistement, en engendrant, par exemple, une grande méfiance sur le plan politique et la tendance à ignorer les opinions des experts (O'Donnell, 2019). Même les programmes les plus transformatifs auront un effet limité dans les sociétés qui tendent à exclure les individus qui ont un

casier judiciaire. En effet, mes recherches ont montré que les individus qui se sont désistés depuis un bon moment continuent à se heurter à des obstacles au désistement, longtemps après qu'ils ont cessé de commettre des délits, dont l'exclusion scolaire, le chômage, la stigmatisation et l'étiquetage (Healy, 2016, 2019). Un des principaux messages qui émerge des recherches sur le désistement assisté et de l'expérience irlandaise est que les pratiques habituelles en matière de probation ont une portée limitée pour s'attaquer aux barrières structurelles qui entravent le changement. D'autres instances étatiques, et même l'ensemble de la société, doivent aussi jouer leur rôle.

## Références

- Andrews, D. A., Bonta, J. et Wormith, J. S. (2011). The risk-need-responsivity (RNR) model: Does adding the good lives model contribute to effective crime prevention? *Criminal Justice and Behavior*, 38(7), 735-755.
- Betts-Symonds, G. (2012). *Community based health and first aid in action in Irish prisons: Three-year evaluation*. Dublin, Irlande: Irish Red Cross.
- Bottoms, A. et Shapland, J. (2019). Introducing “desistance” into criminal justice supervision policies and practices. Dans S. Farrall (dir.), *The architecture of desistance* (p. 249-277). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Bottoms, A., Shapland, J., Costello, A., Holmes, D. et Muir, G. (2004). Towards desistance: Theoretical underpinnings for an empirical study. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 43(4), 368-389.
- Bracken, D. (2016). Ethnicity, identity and criminal justice. Dans D. Healy, C. Hamilton, Y. Daly et M. Butler (dir.), *Routledge Handbook of Irish Criminology* (p. 575-592). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Brandon, A. M. et O'Connell, M. (2017). Same crime, different punishment? Investigating sentencing disparities between Irish and non-Irish nationals in the Irish criminal justice system. *The British Journal of Criminology*, 58(5), 1127-1146.
- Burke, L., Collett, S. et McNeill, F. (2018). *Reimagining rehabilitation: Beyond the individual*. Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Bushway, S. D. et Apel, R. (2012). A signaling perspective on employment-based reentry programming: Training completion as a desistance signal. *Criminology & Public Policy*, 11(1), 21-50.
- Cafferty, S., McCarthy, O. et Power, C. (2016). Difficult risk and reward: The development of social enterprise within the criminal justice sector in Ireland – Some policy implications. *Irish Probation Journal*, 13, 22-39.
- Case, S. et Haines, K. (2015). Children first, offenders second: The centrality of engagement in positive youth justice. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 54(2), 157-175.
- Central Statistics Office. (2019). *Probation Recidivism 2011 and 2012 Cohorts*. Repéré à <https://www.cso.ie/en/releasesandpublications/ep/p-pr/probationrecidivism2011and2012cohorts/>

- Department of Justice and Equality. (2017). *Social Enterprise Strategy 2017-2019*. Repéré à <http://www.justice.ie/EN/PB/WebPages/WP17000016>
- Department of Justice and Equality. (2018). *Social Enterprise Strategy 2017-2019 Mid Term Review*. Repéré à <https://www.irishprisons.ie/social-enterprise-strategy-2017-2019-mid-term-review/>
- Durnescu, I. (2011). Pains of probation: Effective practice and human rights. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(4), 530-545.
- Durnescu, I., Kennefick, L., Sucic, I. et Glavak Tkalic, R. (2018). Experiencing offender supervision in Europe: The Eurobarometer. Lessons from the pilot study. *Probation Journal*, 65(1), 7-26.
- Fader, J. J. et Traylor, L. L. (2015). Dealing with difference in desistance theory: The promise of intersectionality for new avenues of inquiry. *Sociology Compass*, 9(4), 247-260.
- Farrall, S. (2002). *Rethinking what works with offenders*. Cullompton, Royaume-Uni: Willan.
- Fitzgibbon, W. et Healy, D. (2019). Lives and spaces: Photovoice and offender supervision in Ireland and England. *Criminology & Criminal Justice*, 19(1), 3-25.
- Hamilton, C. (2014). Reconceptualizing penalty: Towards a multidimensional measure of punitiveness. *British Journal of Criminology*, 54(2), 321-343.
- Healy, D. (2019). Structuring desistance: Exploring socio-cultural pathways to change in Ireland. Dans S. Farrall (dir.), *The architecture of desistance* (p. 140-160). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Healy, D. (2012a). *The dynamics of desistance: Charting pathways through change*. Abingdon, Royaume-Uni: Routledge
- Healy, D. (2012b). Advise, assist and befriend: Can probation supervision support desistance? *Social Policy & Administration*, 46(4), 377-394.
- Healy, D. (2013). Changing fate? Agency and the desistance process. *Theoretical Criminology*, 17(4), 557-574.
- Healy, D. (2014). Becoming a desister: Exploring the role of agency, coping and imagination in the construction of a new self. *British Journal of Criminology*, 54(5), 873-891.
- Healy, D. (2015). The evolution of probation supervision in the Republic of Ireland: Continuity, challenge and change. Dans G. Robinson et F. McNeill (dir.), *Community punishment: European perspectives* (p. 136-155). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Healy, D. (2016). "I've always tried but I hadn't got the willpower": Understanding pathways to desistance in the Republic of Ireland. Dans J. Shapland, S. Farrall et A. Bottoms (dir.), *Global perspectives on desistance: Reviewing what we know and looking to the future* (p. 50-65). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Healy, D. (2019). Exploring socio-cultural pathways to change in Ireland. Dans S. Farrall (dir.), *The architecture of desistance* (p. 181-202). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.

- Healy, D. et Kennefick, L. (2019). Hidden voices: Practitioner perspectives on the early histories of probation in Ireland. *Criminology and Criminal Justice*, 19(3), 346-363.
- Hucklesby, A., Maguire, N., Anagnostaki, M. et Cid, J. (2018). Legitimacy, fairness and justice in breach processes: Comparative perspectives. Dans M. Boone et N. Maguire (dir.), *The enforcement of offender supervision in Europe: Understanding breach processes* (p. 77-105). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Irish Prison Service & Probation Service. (2018). *Joint Irish Prison Service/ Probation Service Strategic Plan 2018-2020*. Repéré à <http://www.probation.ie/en/PB/Pages/WP18000026>
- King, S. (2013). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal*, 60(2), 136-151.
- Kirk, D. S. et Wakefield, S. (2018). Collateral consequences of punishment: A critical review and path forward. *Annual Review of Criminology*, 1, 171-194.
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives. Delinquent boys to age 70*. Londres, Royaume-Uni: Harvard University Press.
- Laws, D. et Ward, T. (2011). *Desistance from sex offending: Alternatives to throwing away the keys*. Londres, Royaume-Uni: Guilford Press.
- Leiber, M., Peck, J. et Beaudry-Cyr, M. (2016). When does race and gender matter? The interrelationships between the gender of probation officers and juvenile court detention and intake outcomes. *Justice Quarterly*, 33(4), 614-641.
- Liebling, A., Price, D. et Elliott, C. (1999). Appreciative inquiry and relationships in prison. *Punishment and Society*, 1(1), 71-98.
- Maguire, N. (2018). Non-compliance and breach processes in Ireland: A pilot study. *Irish Probation Journal*, 15, 47-69
- Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington, DC: American Psychological Association.
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C. et Maruna, S. (2012). *How and why people stop offending: Discovering desistance*. Glasgow, Royaume-Uni: Institute for Research and Innovation in Social Services.
- McPherson, K., Gibson, B. et Lepege, A. (2015). *Rethinking rehabilitation: Theory and practice*. Boca Raton, FL: CRC Press.
- O'Donnell, I. (2019). Penal culture in Ireland. Dans D. Farrell et N. Hardiman (dir.), *The Oxford Handbook of Irish Politics*. Oxford University Press. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3339893>
- O'Reilly, M. F. (2014). Opening doors or closing them? The impact of incarceration on the education and employability of ex offenders in Ireland. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 53(5), 468-486.
- O'Sullivan, R., Hart, W. et Healy, D. (2018). Transformative rehabilitation: Exploring prisoners' experiences of the Community Based Health and First Aid Programme in Ireland. *European Journal on Criminal Policy and Research*. <https://doi.org/10.1007/s10610-018-9396-z>
- Phillips, J. (2017). Towards a rhizomatic understanding of the desistance journey. *The Howard Journal of Crime & Justice*, 56(1), 92-104.

- Rex, S. (1999). Desistance from offending: Experiences of probation. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 38(4), 366-383.
- Robinson, G. et Crow, I. D. (2009). *Offender rehabilitation: Theory, research and practice*. Londres, Royaume-Uni: Sage.
- Rodermond, E., Kruttschnitt, C., Slotboom, A. et Bijleveld, C. (2016). Female desistance: A review of the literature. *European Journal of Criminology*, 13(1), 3-28.
- Weaver, B. (2013). Co-producing desistance: Who works to support desistance? Dans I. Durnescu et F. McNeill (dir.), *Understanding penal practice* (p. 193-205). Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.

### Textes de lois

Probation of Offenders Act. (1907).

## Reimagining rehabilitation : assisted desistance in the Irish context

**ABSTRACT** • *Research on rehabilitation and on desistance has traditionally coexisted in an uneasy alliance. For the most part, these tensions can be attributed to the use of different theoretical lenses to view change processes. While rehabilitation researchers typically focus on the impact of interventions within the criminal justice system, desistance researchers tend to emphasize changes that take place outside the criminal justice system, including changes in social circumstances and personal agency. Assisted desistance scholars have recently begun to bridge the gap by exploring the impact of criminal justice interventions on desistance processes. The current paper contributes to this emerging field by providing a critical reflection on mechanisms of assisted desistance in Ireland, with a particular focus on the role of probation supervision. It provides a brief overview of the probation policy and practice landscape and presents empirical research findings that explore the impact of probation supervision on desistance and concludes with a discussion of how this research contributes to knowledge about assisted desistance.*

**KEYWORDS** • *Assisted desistance, desistance, rehabilitation, probation supervision, Ireland.*

## Re-imaginando la rehabilitación : Desistimiento asistido en el contexto irlandés

**RESUMEN** • *La investigación sobre la rehabilitación y el desistimiento han coexistido tradicionalmente en una alianza complicada. La mayor parte del tiempo, estas tensiones pueden ser atribuidas al uso de diferentes lentes teóricas para ver procesos de cambio. Mientras que los investigadores de la rehabilitación se enfocan típicamente en el impacto de las intervenciones dentro del sistema de justicia criminal, los investigadores del desistimiento tienden a enfatizar los cambios que tienen lugar por fuera del sistema de justicia criminal, incluyendo los cambios en las circunstancias sociales y el agenciamiento personal. Los académicos del desistimiento asistido empezaron recientemente a colmar el vacío, explorando el impacto de las intervenciones de la justicia*

*criminal en los procesos de desistimiento. Este artículo busca contribuir a este campo emergente, proveyendo una reflexión crítica sobre los mecanismos del desistimiento asistido en Irlanda, con un enfoque particular en el rol de la supervisión de la libertad condicional. El artículo provee una breve descripción del panorama de la política y de la práctica de libertad condicional, y presenta resultados empíricos de investigación que exploran el impacto de la supervisión de la libertad condicional sobre el desistimiento. El artículo concluye con una discusión sobre cómo esta investigación contribuye al conocimiento sobre el desistimiento asistido.*

**PALABRAS CLAVE** • *Desistimiento asistido, desistimiento, rehabilitación, supervisión de la probación, Irlanda.*